

PROVINCE DE QUÉBEC

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Patriotes tenue le 25 août 2026 à 19 h, à la salle des 92 résolutions au 1220, rue Lionel-H.-Grisé à Saint-Bruno-de-Montarville.

PRÉSENCES:

- M. Eric Capuano, membre parent, vice-président
- M. Normand Boisclair, membre de la communauté — personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines
- M. Pierre Chaloux, membre de la communauté — personne ayant une expertise financière, comptable ou gestion des ressources financières ou matérielles
- Mme Alexandra Coulombe, membre parent
- Mme Cindy Dubuc, membre du personnel d'encadrement
- M. Jose Ichazo, membre du personnel de soutien
- M. Stéphane Lacroix, membre du personnel enseignant
- Mme Marie-Noëlle Lefebvre, membre de la communauté — personne issue du milieu municipal, sportif ou culturel
- M. Jean-François Lortie, membre de la communauté — personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires
- M. Salvatore Mancini, membre parent — président sortant
- Mme Stéphanie Mete, membre parent
- Mme Maryse Noël, membre du personnel — direction d'un établissement d'enseignement
- Mme Marie-Ève Turcotte, membre parent

Tous membres du Conseil d'administration et formant le quorum.

ABSENCE:

- M. Félix Pelletier, membre de la communauté — personne âgée de 18 à 35 ans

VACANCE:

- Membre du personnel professionnel non-enseignant

PARTICIPENT:

- Mme Nathalie Mc Duff, directrice générale
- Mme Marie-Michèle Mercier, membre du personnel d'encadrement sans droit de vote

ASSISTENT:

- Mme Caroline Brousseau, directrice générale adjointe
- Mme Annie De Noury, directrice générale adjointe
- Mme Isabelle Laflamme, directrice générale adjointe
- Mme Annick Loiselle, secrétaire générale et directrice du Service du Secrétariat général et des communications
- M. Yves Debigaré, directeur du Service des ressources informatiques
- Mme Annie Forand, directrice adjointe du Service des ressources matérielles
- M. Dominique Gagnon, directeur du Service des ressources humaines
- Mme Ondine Gazzé, directrice du Service de l'organisation scolaire et du transport
- Mme Isabelle Lafrenière, directrice adjointe du Service des ressources financières
- Mme Annie Larouche, directrice du Service de l'organisation scolaire et du transport

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

M. Eric Capuano, vice-président, ouvre la séance à 19 h et constate le quorum: 13 membres sont présents sur 14 membres en fonction.

M. Capuano demande aux membres du Conseil d'administration s'ils ont reçu la convocation, l'ordre du jour et les documents afférents dans les délais prescrits soit au moins 7 jours avant la tenue de la séance, à moins de circonstances exceptionnelles. Les membres le confirment.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET MOT DU VICE-PRESIDENT

M. Capuano remercie les personnes présentes et leur souhaite la bienvenue.

L'ordre du jour est adopté tel que présenté.

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour et mot du vice-président
3. Dépôt de l'assermentation des nouveaux membres et des formulaires de Déclaration et engagement et déclaration d'intérêts
4. Rappel du processus de Déclaration de conflits d'intérêts
5. Résolutions en bloc
 - 5.1. Adoption du procès-verbal du 9 juin 2026
6. Suivi aux dernières séances
7. Dépôt de la correspondance adressée au Conseil d'administration
 - Nomination de Mme Nathalie Mc Duff à titre de DG
 - Entente de gestion et d'imputabilité
 - Attentes signifiées à la DG pour 2026-2027
8. Période de Parole au public
9. Rapport de la direction générale

10. Rapport des responsables de comités

- Comité de vérification

11. Points de décision

Service du secrétariat général et des communications

- 11.1. Nomination de la présidence du Conseil d'administration
- 11.2. Nomination de membres des comités du Conseil d'administration

Direction générale

- 11.3. Adoption du Processus annuel de gouvernance et mandats des comités de travail

Service des ressources financières

- 11.4. Approbation du budget des établissements du CSSP pour l'année scolaire 2026-2027
- 11.5. Adoption du budget du CSSP pour l'année scolaire 2026-2027

12. Points d'information

Direction générale

- 12.1. Reddition de compte de la directrice générale sur les fonctions et pouvoirs du CA assumés durant la période estivale
 - 12.2. Présentation de l'Entente de gestion et d'imputabilité
13. Période de Parole aux administrateurs
14. Échange entre les membres du Conseil (huis clos statutaire) et évaluation de la séance
15. Clôture de la séance
-

3. DEPOT DE L'ASSERMENTATION DES NOUVEAUX MEMBRES ET DES FORMULAIRES DE DECLARATION ET ENGAGEMENT ET DECLARATION D'INTERETS

Conformément à l'article 143.3 de la *Loi sur l'instruction publique*, Mme Annick Loisel, secrétaire générale, mandatée par la directrice générale, a reçu le serment de Mme Stéphanie Mete, M. Normand Boclair et M. José Luis Ichazo Bardales, membres nouvellement désignés au Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Patriotes à compter du 1^{er} juillet 2026, ainsi que le serment de M. Salvatore Mancini, M. Jean-François Lortie, Mme Marie-Ève Turcotte et Mme Maryse Noël, membres ayant débuté un nouveau mandat le 1^{er} juillet 2026. Toutes ces désignations sont faites pour des mandats de 3 ans.

Les formulaires d'assermentations sont déposés dans le répertoire dédié aux membres du Conseil d'administration.

Mme Loisel a également reçu les formulaires de Déclaration et engagement et de Déclaration d'intérêts des membres du Conseil d'administration pour l'année scolaire 2026-2027, sauf en ce qui concerne celui de M. Félix Pelletier, que Mme Loisel s'engage à recevoir avant la prochaine séance publique. Ces formulaires sont déposés dans le répertoire dédié aux membres du Conseil d'administration.

4. RAPPEL DU PROCESSUS DE DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Les membres du Conseil d'administration sont assujettis au *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre*

de services scolaire francophone (chapitre I-13.3, r. 7,02) et aux Règles de fonctionnement du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Patriotes.

Un rappel du processus de déclaration du conflit d'intérêts est fait au début de chaque séance publique du Conseil d'administration:

- À l'appel du sujet par la présidence (ou la vice-présidence), le membre du Conseil d'administration déclare qu'il est en conflit d'intérêts;
- Il est de la responsabilité du membre en situation de conflit d'intérêts de s'abstenir de voter ou encore, de se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote;
- Tout membre du Conseil d'administration peut soulever une situation de conflit d'intérêts s'appliquant à un autre membre;
- Toute mésentente est tranchée séance tenante par la présidence (ou la vice-présidence), sans avoir besoin de recourir à un vote des membres du Conseil d'administration;
- À la suite des délibérations et du vote, le membre en situation de conflit d'intérêts qui s'était retiré réintègre la séance;
- Ce processus est consigné au procès-verbal de la séance par le secrétariat général.

5. RÉOLUTIONS EN BLOC

5.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2026

Conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* et aux *Règles de fonctionnement du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Patriotes*, la secrétaire générale est dispensée de procéder à la lecture du procès-verbal du 9 juin 2026, vu sa transmission préalable aux membres du CA avec la documentation de la séance.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2026 est approuvé tel que rédigé.

6. SUIVI AUX DERNIÈRES SÉANCES

Il n'y a aucun suivi aux dernières séances à effectuer.

7. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE ADRESSÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Eric Capuano fait état de la correspondance reçue par le Conseil d'administration depuis la dernière séance ordinaire, à savoir:

- Nomination de Mme Nathalie Mc Duff à titre de directrice générale du Centre de services scolaire des Patriotes;
- Entente de gestion et d'imputabilité;
- Attentes signifiées à la direction générale pour l'année scolaire 2026-2027.

8. PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

À l'ordre du jour de chaque séance publique est prévue une période de Parole au public pour permettre aux personnes présentes qui le souhaitent de poser des questions verbalement au Conseil d'administration. Une durée maximale de cinq minutes est prévue par intervention et une durée maximale de 30 minutes est habituellement prévue pour la période de Parole au public. Cette période peut être prolongée par la présidence par périodes supplémentaires de 15 minutes.

Mme Julie Paquette est présente et s'est préalablement inscrite à la Période de Parole au public. Elle est accompagnée de son collègue Dominic Thibault et d'autres parents d'élèves qui sont favorables au projet Bel'Amable, visant à soutenir le développement d'un projet d'éducation alternative dans les secteurs de Beloeil ou de St-Amable.

Mme Paquette dépose au dossier de la séance publique un document intitulé Projet d'éducation alternative. Une copie de ce document est également remise à chacun des membres du Conseil d'administration.

La démarche portée par Mme Paquette et son groupe est d'explorer, avec le Centre de services scolaire des Patriotes, la possibilité de mettre en place un projet d'éducation alternative dans les secteurs de Beloeil ou de St-Amable.

Selon les sondages effectués par Mme Paquette depuis quelques mois, environ 423 familles seraient intéressées par le projet, représentant environ 708 élèves concernés. Les parents soutenant le développement du projet sont engagés, mobilisés et souhaitent s'impliquer dans l'éducation alternative de leurs enfants.

Mme Paquette et son groupe ont été informés qu'un processus de consultation serait entrepris au cours des prochains mois par le Centre de services scolaire des Patriotes.

Sa question est la suivante: de quelle façon les parents pourraient-ils maintenant s'impliquer dans le projet de développement d'un volet alternatif dans l'une des écoles du Centre de services scolaire des Patriotes ?

M. Eric Capuano invite Mme Nathalie Mc Duff à répondre à la question.

Mme Mc Duff répond que les données recueillies par le groupe de Mme Paquette sont un bon indicateur de l'intérêt pour le projet. Le Centre de services scolaire des Patriotes reconnaît qu'il s'agit d'un besoin et est ouvert à analyser la faisabilité de ce projet. Cependant, une école entièrement dédiée à un projet alternatif n'est pas une option réaliste puisque les écoles actuelles sont pleines et que cela impliquerait de déplacer des élèves habitant à proximité d'une école.

L'option de considérer le développement d'un volet alternatif dans une école existante est toutefois envisagée par le CSSP.

Mme Mc Duff explique qu'à ce stade-ci, les travaux à venir seront pris en charge par le Centre de services scolaire des Patriotes qui devra analyser la faisabilité du projet selon différents aspects, notamment:

- Augmentation de la clientèle scolaire;
- Développement projeté par les villes;
- Emplacement des classes spécialisées;
- Etc.

Le secteur identifié par le Centre de services scolaire des Patriotes pour ce projet est celui de Beloeil où une nouvelle école se construit. Le plan de répartition devra donc être révisé. C'est la rentrée 2028 qui est visée pour la mise en œuvre du projet.

Mme Mc Duff explique que l'école qui accueillerait ce projet doit être mobilisée et avoir envie d'y participer, de façon à ce que la cohabitation de deux pédagogies dans une école soit vécue avec succès. Le projet doit émerger de l'école et non du Comité de parents ou du Conseil d'administration.

Si le projet ne fonctionnait pas dans le secteur de Beloeil, un autre secteur pourrait alors être envisagé.

Le Service aux parents du Centre de services scolaire des Patriotes a été désigné comme interlocuteur au dossier et tiendra Mme Paquette et son groupe informés du cheminement de ce projet.

M. Dominic Thibault, également présent et parent d'élèves domiciliés à Chambly, demande si une étude de faisabilité de ce projet est envisagée dans le secteur de Chambly et Carignan, entre autres à l'école du Boisé. Mme Mc Duff répond par la négative. La nature du projet pédagogique particulier envisagé à l'école du Boisé sera déterminée par l'équipe-école mais ne sera vraisemblablement pas un volet alternatif. M. Thibault demande s'il est possible pour leur groupe de contacter l'école du Boisé? Mme Mc Duff confirme que l'école du Boisé sera informée de leur projet. C'est cependant l'équipe-école de l'école du Boisé qui fera le choix du projet pédagogique particulier qu'elle souhaite développer.

9. RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Lors de chaque séance du Conseil d'administration, la directrice générale, Mme Mc Duff, présente un état de situation relatif au cheminement de 10 priorités annuelles du Centre de services scolaire des Patriotes.

10. RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS

La responsable du Comité de vérification présente un bref résumé de la rencontre tenue le 17 août 2026.

11. POINTS DE DÉCISIONS

Service du secrétariat général et des communications

11.1 Nomination de la présidence du Conseil d'administration

Aucun document déposé.

Mme Annick Loisel, secrétaire générale, présente ce point.

Considérant que l'article 155 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que, lors de sa première séance, le Conseil d'administration nomme, parmi ses membres siégeant à titre de parent d'un élève, une personne à la présidence lorsque ce poste est vacant;

Considérant que le mandat d'une personne à la présidence prend fin en même temps que son mandat à titre de membre du Conseil d'administration;

Considérant que le mandat de M. Salvatore Mancini à titre de président du Conseil d'administration a pris fin le 30 juin 2026, simultanément à son mandat de membre du Conseil d'administration;

Considérant qu'il y a lieu de pourvoir le poste de président du Conseil d'administration;

Considérant que l'article 10 des *Règles de fonctionnement du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Patriotes* établit la procédure d'élection applicable;

La secrétaire générale reçoit les propositions de candidatures.

M. Capuano propose la candidature de M. Mancini, qui accepte le dépôt de sa candidature.

CA-001-08-26 Deux scrutateurs sont désignés parmi les personnes n'ayant pas le droit de vote, soit:

- Mme Marie-Michèle Mercier;
- M. Yves Debigaré.

Le scrutin secret est tenu conformément aux *Règles de fonctionnement du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Patriotes*.

CA-002-08-26 Il est proposé par M. Eric Capuano et résolu:

DE NOMMER à la présidence du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Patriotes M. Salvatore Mancini, ayant obtenu l'unanimité des voix lors du scrutin tenu conformément aux *Règles de fonctionnement du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Patriotes*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

À la suite de sa nomination à titre de président, M. Mancini remplace M. Capuano à l'animation de la séance publique du Conseil d'administration.

11.2 Nomination des membres des comités du Conseil d'administration

Aucun document déposé.

Mme Annick Loiselle, secrétaire générale, présente ce point.

Considérant que l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le Conseil d'administration institue un Comité de gouvernance et d'éthique, un Comité de vérification ainsi qu'un Comité des ressources humaines;

Considérant que l'article 9 des *Règles de fonctionnement du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Patriotes* prévoit que ces comités sont composés d'un maximum de 4 membres et qu'il est souhaitable qu'ils comptent minimalement 3 membres;

Considérant que le *Règlement sur le transport des élèves* prévoit que le Conseil d'administration nomme 2 de ses membres au Comité consultatif de transport des élèves;

Considérant que le Conseil d'administration doit procéder à la nomination des membres de ses comités en tenant compte notamment de leurs compétences, de leur expertise et de leur intérêt;

Considérant que plusieurs mandats au sein des comités du Conseil d'administration ont pris fin le 30 juin 2026 ou sont devenus vacants depuis leur nomination;

Considérant qu'au 1^{er} juillet 2026, la composition des comités et les postes à pourvoir sont les suivants:

Comité des ressources humaines

- Mme Alexandra Coulombe (jusqu'au 30 juin 2028);
- M. Stéphane Lacroix (jusqu'au 30 juin 2028);
- 2 postes à pourvoir.

Comité de vérification

- M. Eric Capuano (jusqu'au 30 juin 2028);
- M. Félix Pelletier (jusqu'au 30 juin 2028);
- M. Pierre Chaloux (jusqu'au 30 juin 2028);
- 1 poste à pourvoir.

Comité de gouvernance et d'éthique

- Mme Marie-Michèle Mercier (jusqu'au 30 juin 2028);
- Mme Cindy Dubuc (jusqu'au 30 juin 2028);
- 2 postes à pourvoir.

Comité consultatif de transport des élèves

- 2 postes à pourvoir;

Considérant que Mme Marie-Michèle Mercier informe les membres du Conseil d'administration qu'elle démissionne de son poste au sein du Comité de gouvernance et d'éthique;

Considérant que 7 postes sont ainsi à pourvoir au sein des comités du Conseil d'administration;

Considérant que lors de la demi-journée de planification-réflexion du 22 août 2026, les membres du Conseil d'administration ont échangé quant à leur intérêt respectif à siéger sur les différents postes à pourvoir et quant à la durée de chacun de ces mandats;

Considérant que l'article 10 des *Règles de fonctionnement du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Patriotes* prévoit la procédure applicable aux nominations;

M. Mancini reçoit les propositions de candidatures pour chacun des postes à pourvoir.

CA-003-08-26 Deux scrutateurs sont désignés parmi les personnes n'ayant pas le droit de vote, soit:

- Mme Annie Forand;
- M. Yves Debigaré.

Lorsque tous les membres ont eu l'occasion de prendre la parole, M. Mancini appelle le vote.

Le scrutin secret est tenu conformément aux *Règles de fonctionnement du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Patriotes*.

CA-004-08-26 Il est proposé par M. Salvatore Mancini et résolu:

DE NOMMER les personnes suivantes à titre de membres des comités du Conseil d'administration, ayant obtenu l'unanimité des voix lors du scrutin tenu conformément aux *Règles de fonctionnement du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Patriotes*:

Comité des ressources humaines:

- Mme Marie-Noëlle Lefebvre jusqu'au 30 juin 2028
- M. Jose Ichazo jusqu'au 30 juin 2029

Comité de vérification:

- Mme Maryse Noël jusqu'au 30 juin 2029

Comité de gouvernance et d'éthique:

- M. Jean-François Lortie jusqu'au 30 juin 2028
- M. Normand Boisclair jusqu'au 30 juin 2029
- M. Salvatore Mancini jusqu'au 30 juin 2029

Comité consultatif de transport:

- Mme Marie-Michèle Mercier jusqu'au 30 juin 2028
- Mme Marie-Ève Turcotte jusqu'au 30 juin 2029

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Direction générale

11.3 Adoption du Processus annuel de gouvernance et mandats des comités de travail

Document déposé:

- *Proposition de Processus annuel de gouvernance.*

Mme Nathalie Mc Duff, directrice générale, présente ce point.

Considérant que l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le Conseil d'administration doit tenir au moins 4 séances ordinaires par année scolaire;

Considérant que l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le Conseil d'administration institue un Comité de gouvernance et d'éthique, un Comité de vérification ainsi qu'un Comité des ressources humaines et qu'il peut également instituer d'autres comités pour l'assister dans l'exercice de ses fonctions;

Considérant que l'article 195 de cette loi prévoit que les comités du Conseil d'administration doivent tenir au moins 3 séances par année scolaire;

Considérant que le *Règlement sur le transport des élèves* prévoit la constitution d'un Comité consultatif de transport des élèves auquel siègent notamment 2 membres du conseil d'administration;

Considérant que les membres du Conseil d'administration ont pris connaissance du calendrier proposé des séances ordinaires du Conseil d'administration pour l'année scolaire 2026-2027;

Considérant que les membres du Conseil d'administration ont également pris connaissance des principaux dossiers à traiter au cours de l'année scolaire 2026-2027 ainsi que des mandats de travail prévus pour les différents comités du Conseil d'administration, conformément aux bonnes pratiques de gouvernance;

Considérant que les consultations requises en vertu de la *Loi sur l'instruction publique* ou de tout autre encadrement applicable seront réalisées avant la prise de décision du Conseil d'administration lorsque nécessaire;

Considérant que les dossiers relevant de la compétence des différents comités seront analysés par ceux-ci conformément à leur mandat respectif avant leur présentation au Conseil d'administration, lorsque requis.

Lorsque tous les membres ont eu l'occasion de prendre la parole, M. Mancini appelle le vote.

CA-005-08-26 Il est proposé par M. Salvatore Mancini et résolu:

D'ADOPTER le *Processus annuel de gouvernance pour l'année scolaire 2026-2027*, incluant les dates pour la tenue des séances et rencontres ainsi que les mandats du Conseil d'administration et de ses comités de travail.

DE MANDATER la directrice générale, les directrices générales adjointes et les directrices et directeurs des services afin de mener ces dossiers à bien, de tenir les consultations prévues à la *Loi sur l'instruction publique* ou aux autres encadrements applicables, d'impliquer les comités lorsque cela fait partie de leur mandat, puis de présenter ces dossiers pour adoption ou information (selon le cas) au Conseil d'administration.

DE FIXER les dates suivantes pour la tenue des séances ordinaires du Conseil d'administration pour l'année scolaire 2026-2027:

- 25 août 2026
- 29 septembre 2026
- 1^{er} décembre 2026
- 9 février 2027
- 20 avril 2027
- 8 juin 2027

NOMBRE DE VOTES POUR: 13

NOMBRE DE VOTES CONTRE: 0

ABSTENTIONS: 0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

11.4 Approbation du budget des établissements du CSSP pour l'année scolaire 2026-2027

Document déposé:

- *Budgets des établissements du CSSP pour l'année scolaire 2026-2027.*

Mme Isabelle Lafrenière, directrice adjointe du Service des ressources financières (SRF), présente ce point.

Considérant que l'article 276 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le Centre de services scolaire approuve le budget des écoles, des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes;

Considérant que chaque établissement du Centre de services scolaire des Patriotes a préparé ses prévisions budgétaires pour l'année scolaire 2026-2027 en fonction de la clientèle anticipée au moment des inscriptions du printemps 2026;

Considérant que ces prévisions financières constituent les budgets initiaux des établissements pour l'année scolaire 2026-2027 et qu'elles feront l'objet d'une révision à l'automne 2026 afin de tenir compte de la clientèle réelle au 30 septembre 2026;

Considérant que les budgets 2026-2027 des écoles, des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes ont été adoptés par leurs conseils d'établissements respectifs;

Considérant que les résolutions d'adoption des budgets ont été transmises au Service des ressources financières pour présentation au Conseil d'administration;

Considérant qu'un rapport sommaire des budgets initiaux des établissements a été présenté aux membres du Conseil d'administration;

Lorsque tous les membres ont eu l'occasion de prendre la parole, M. Mancini appelle le vote.

CA-006-08-26 Il est proposé par Salvatore Mancini et résolu:

D'APPROUVER les budgets des établissements du Centre de services scolaire des Patriotes pour l'année scolaire 2026-2027.

NOMBRE DE VOTES POUR: 13

NOMBRE DE VOTES CONTRE: 0

ABSTENTIONS: 0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

11.5 Adoption du budget du CSSP pour l'année scolaire 2026-2027

Documents déposés:

- *Budget du CSSP pour l'année scolaire 2026-2027*
- *Explication des écarts.*

Mme Isabelle Lafrenière, directrice adjointe du Service des ressources financières, présente ce point.

Considérant que la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le Centre de services scolaire doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, son budget d'investissement et son budget du service de la dette pour l'année scolaire 2026-2027;

Considérant que le budget a été préparé conformément aux règles budgétaires applicables aux centres de services scolaires;

Considérant que le transfert minimal de 20 % des allocations de fonctionnement vers les établissements a fait l'objet d'échanges et de consultations auprès du Comité de répartition des ressources et du Comité consultatif de gestion;

Considérant que le budget 2026-2027 prévoit des revenus de 588 902 406 \$, des dépenses de 590 001 451 \$ et un déficit d'exercice de 1 099 045 \$;

Considérant que ce déficit est attribuable aux obligations découlant des conventions collectives et qu'il demeure inférieur à la limite d'appropriation des surplus autorisée à cette fin par les règles budgétaires du ministère de l'Éducation;

Considérant que la limite d'appropriation de surplus disponible au Centre de services scolaire des Patriotes relativement aux obligations découlant des conventions collectives s'élève à 3 400 000 \$;

Considérant que le budget prévoit notamment des économies salariales de 3 798 757 \$ découlant de mesures de gestion et des revenus de 1 000 000 \$ associés à un don de terrain reçu à titre gratuit conformément aux règles budgétaires applicables;

Considérant que le produit de la taxe scolaire est estimé à 48 732 012 \$ en fonction:

- d'une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins de 14 693 364 \$;
- de 96 583 immeubles imposables de plus de 25 000 \$;
- d'un taux de taxation scolaire de 0,078 99 \$ par 100 \$ d'évaluation uniformisée ajustée établi par le ministre pour l'année scolaire 2026-2027,

Considérant que malgré une diminution du taux de taxe scolaire par rapport à l'année précédente, la croissance de l'évaluation foncière contribue à une augmentation des revenus de taxation;

Considérant que les revenus de subvention tiennent compte des paramètres budgétaires ministériels, de l'évolution de la clientèle scolaire et des modalités de financement applicables aux différents secteurs d'enseignement;

Considérant que le budget tient compte des hausses anticipées des coûts d'exploitation, notamment en matière d'absentéisme, de santé et sécurité du travail, d'énergie et de contrats de services;

Considérant que des travaux d'optimisation, de mutualisation et de révision des dépenses ont été réalisés afin d'assurer l'équilibre budgétaire tout en maintenant les services aux élèves;

Considérant que les membres du Comité de répartition des ressources ont analysé les ajouts de ressources prévus au budget et en recommandent l'adoption;

Considérant que les membres du Comité de vérification ont pris connaissance du budget 2026-2027 et en recommandent l'adoption au Conseil d'administration;

Considérant que l'offre de service des activités parascolaires est variable d'une école à l'autre ;

Lorsque tous les membres ont eu l'occasion de prendre la parole, M. Mancini appelle le vote.

CA-007-08-26 Il est proposé par Salvatore Mancini et résolu:

D'ADOPTER et de **TRANSMETTRE** au ministre de l'Éducation le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette du CSSP pour l'année scolaire 2026-2027, en utilisant 1 099 045 \$ à l'intérieur des allègements prévus pour les obligations découlant des conventions collectives et prévoyant des revenus de 588 902 406 \$ et des dépenses de 590 001 451 \$, et ce:

- Considérant qu'il n'est plus possible pour les organismes scolaires de s'approprier leurs surplus cumulés au 30 juin 2026;
- Considérant qu'il est possible pour les organismes scolaires de s'approprier les sommes antérieures relatives aux obligations découlant des conventions collectives au 30 juin 2026.

NOMBRE DE VOTES POUR: 13

NOMBRE DE VOTES CONTRE: 0

ABSTENTIONS: 0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

12. POINTS D'INFORMATION

Direction générale

12.1 Reddition de comptes de la directrice générale sur les fonctions et pouvoirs du CA assumés durant la période estivale

Document déposé:

- *DécisionDG du 24 juillet 2026*

Mme Nathalie Mc Duff, directrice générale, présente ce point.

L'article 19 du *Règlement sur la délégation de fonctions et de pouvoirs du Centre de services scolaire des Patriotes* délègue à la directrice générale le pouvoir d'exercer, pour la période s'étendant du jour qui suit la dernière séance du CA précédant la période estivale, au jour qui précède la première séance du CA qui suit cette période chaque année, et en tout temps, *dans une situation d'urgence, les fonctions et pouvoirs suivants:*

- *Les pouvoirs et fonctions du CA, notamment prendre toute décision, poser tout acte et geste, appliquer toute mesure, conclure et signer tout acte, procéder aux nominations et affectations et entreprendre toutes démarches, et ce, afin de rencontrer les obligations administratives et les impératifs de gestion, afin de respecter les échéances pour le bon fonctionnement du CSSP et de lui éviter tout préjudice.*

La directrice générale doit toutefois rendre compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation, auprès du CA ou du comité mandaté pour recevoir cette reddition de compte, à la séance suivant l'exercice de cette délégation.

La directrice générale rend compte de l'exercice de ce pouvoir d'urgence pendant la période estivale 2026 et présente le contenu de la DécisionDg du 24 juillet 2026 relatif à la nomination d'une Responsable du traitement des plaintes et de Responsables du traitement des plaintes substitués.

12.2 Présentation de l'Entente de gestion et d'imputabilité

Documents déposés:

- *Entente de gestion et d'imputabilité*
- *Entente de gestion et d'imputabilité conclue entre la ministre de l'Éducation et le Centre de services scolaire des Patriotes*

Mme Nathalie Mc Duff, directrice générale, présente ce point.

L'article 214.4 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que:

Un centre de services scolaire conclut avec le ministre une entente annuelle de gestion et d'imputabilité.

L'entente de gestion et d'imputabilité contient notamment:

- *les indicateurs nationaux déterminés en application de l'article 459.1;*
- *les orientations, les objectifs ou les cibles devant être pris en compte pour l'élaboration du plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire conformément à l'article 459.2;*
- *les modalités visant la coordination de l'ensemble de la démarche de planification stratégique prescrites en application de l'article 459.3;*
- *les objectifs ou les cibles portant sur l'administration, l'organisation ou le fonctionnement du centre de services scolaire déterminés en application de l'article 459.5.4;*
- *les mesures recommandées ou exigées par le ministre en application de l'article 215.2;*
- *les orientations et les priorités ministérielles applicables au centre de services scolaire;*
- *tout autre objectif, toute autre cible ou toute autre priorité propre au centre de services scolaire pour la durée de l'entente.*

Cette entente doit prévoir, à l'égard des objectifs, des cibles, des priorités et des orientations visés aux paragraphes 4°, 6° et 7° du deuxième alinéa, les moyens à mettre en œuvre pour y donner suite et les principaux indicateurs qui permettront de rendre compte au ministre des résultats.

Mme Mc Duff présente aux membres du Conseil d'administration l'Entente de gestion et d'imputabilité intervenue entre la ministre de l'Éducation et le Centre de services scolaire des Patriotes ainsi que les outils de suivis qui permettront d'atteindre les objectifs ciblés et les collaborateurs qui y participeront.

13. PÉRIODE DE PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À la fin de chaque séance publique est prévue une période de Parole aux membres du Conseil d'administration. Les membres du Conseil d'administration peuvent poser des questions, partager des informations ou soumettre des questions. Cette période d'une durée maximale d'environ 15 minutes permet à chaque membre de s'exprimer. C'est la présidence qui accorde le droit de parole aux membres et qui coordonne les interventions.

M. Mancini demande aux membres du Conseil d'administration s'ils souhaitent prendre la parole.

Les membres du Conseil d'administration abordent les sujets suivants:

- État de situation des postes non-comblés au Centre de services scolaire des Patriotes;
- Ratio d'enseignants qualifiés et non-légalement qualifiés au Centre de services scolaire des Patriotes;
- Bilan à la suite des modifications des pratiques au niveau des sessions d'examens au secondaire;
- Changements législatifs concernant l'interdiction de vendre des boissons énergisantes aux moins de 16 ans;
- Nombre d'éducateurs dans les services de garde et postes toujours vacants.

14. ÉCHANGE ENTRE LES MEMBRES DU CONSEIL

Huis clos

CA-008-08-26 Il est proposé que l'assemblée se poursuive à huis clos en présence de la secrétaire générale et de la directrice générale.

Il est 20 h 30.

CA-009-08-26 Il est proposé que l'assemblée se poursuive à huis clos entre les membres du Conseil d'administration.

Il est 20 h 43.

Retour à l'assemblée publique

CA-010-08-26 Il est proposé que l'assemblée redevienne publique.

Il est 20 h 51.

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Les sujets prévus à l'ordre du jour adopté étant épuisés, à 20 h 52, M. Mancini annonce la clôture de la séance.

Président

Secrétaire générale

AL/sc